

Baccalauréat en droit - 8308

RESPONSABLE :

Gatineau

Adeline Audrerie
Directrice de module

Pour de plus amples informations :

Courriel : mod.droit@uqo.ca

SCOLARITÉ :

99 crédits, Premier cycle

GRADE :

Bachelier en droit

OBJECTIFS :

Objectifs généraux

Le programme de baccalauréat en droit de l'UQO formera un-e juriste qui démontrera...

1. une excellente connaissance des règles, concepts et principes fondamentaux des principaux domaines du droit;
2. une compréhension du caractère transversal du droit à l'égalité comme principe fondamental de l'état de droit canadien;
3. la capacité de déployer un raisonnement et une argumentation juridiques rigoureux, structurés et synthétiques et de les communiquer avec ouverture, clarté et précision à l'écrit comme à l'oral pour différents auditoires;
4. une maîtrise approfondie de la méthode juridique, des techniques de recherche en droit et des ressources numériques propres à la pratique du droit;
5. une fine habileté à l'analyse, la qualification et la résolution de problèmes juridiques complexes et variés;
6. la capacité à vulgariser les concepts juridiques, les lois, les recours et les solutions juridiques;
7. la capacité à exercer une pensée critique et analytique appliquée au domaine juridique;
8. une compréhension critique des courants les plus influents du système juridique actuel;
9. une autonomie et une polyvalence dans l'exercice des compétences juridiques et le développement continu des connaissances, tout en faisant preuve de réflexivité;
10. des habiletés en gestion et en négociation, ainsi que la capacité de s'adapter aux impératifs de la pratique juridique;
11. un comportement éthique associé à la profession et à la justice qui témoigne d'une responsabilité sociale et d'un respect de la diversité sociale et culturelle;
12. la capacité de considérer une perspective interdisciplinaire dans la résolution de problèmes juridiques complexes;
13. une compréhension des enjeux d'accès au droit et à la justice et des modes alternatifs de résolution des conflits.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission			Contingente
		Automne	Hiver	Été	
Gatineau	TC	✓			✓

TC : Temps complet

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaires ou l'équivalent, ou d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques juridiques ou de tout autre DEC technique ou l'équivalent, obtenu avec une cote de rendement égale ou supérieure à 27 ou l'équivalent.

Advenant la non-atteinte du contingentement, les dossiers des candidat-e-s titulaires d'un DEC ou l'équivalent obtenu avec une cote de rendement qui se situe entre 25 et 26 pourront être étudiés par la direction de module et faire l'objet d'une recommandation d'admission. Ces candidat-e-s devront se soumettre, au besoin, à une entrevue.

Note

Les étudiant-e-s au baccalauréat en droit peuvent se voir reconnaître des crédits sur la base de leur diplôme collégial en Techniques juridiques.

Tou-te-s les candidat-e-s doivent posséder une maîtrise suffisante du français

attestée par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC); le test de français de l'UQO répondant à la politique relative à la qualité de l'expression française écrite ou les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les épreuves compensatoires à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence. La politique institutionnelle de l'UQO précise les modalités d'application des présentes règles.

Base études universitaires

Avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un même programme universitaire, avec une moyenne cumulative de 3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Tou-te-s les candidat-e-s et candidates doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC); le test de français de l'UQO répondant à la politique relative à la qualité de l'expression française écrite ou les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les épreuves compensatoires à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence. La politique institutionnelle de l'UQO précise les modalités d'application des présentes règles.

PLAN DE FORMATION :

Trimestre 1 - Automne I (17 crédits)

DRT1303	Introduction au droit et à la recherche juridique
DRT1323	Droit constitutionnel
DRT1333	Droit des personnes physiques et de la famille
DRT1343	Théorie générale du droit des obligations
DRT1002	Méthodologie juridique
DRT1393	Droit des biens

Trimestre 2 - Hiver I (16 crédits)

DRT1353	Droit de la responsabilité civile (DRT1343)
---------	---

Pour s'inscrire aux cours obligatoires des trimestres 3 et 4, l'étudiant-e doit avoir réussi un minimum de 15 crédits du programme.

DRT1363	Droit judiciaire
DRT1373	Droit pénal
DRT1383	Droits et libertés fondamentaux (DRT1323)
ECR1001	Rédaction et communication juridiques I
DRT1453	Droit du travail : encadrement du lien d'emploi

Trimestre 3 - Automne II (17 crédits)

DRT1423	Droit administratif
DRT1503	Préparation à la pratique professionnelle (DRT1303)
DRT1443	Exécution et extinction des obligations (DRT1353)
DRT1463	Prévention et règlement des différends
DRT1012	Méthodes universitaires et spécificité du juridique (DRT1002)
DRT1493	Droit international public

Trimestre 4 - Hiver II (16 crédits)

DRT1473	Preuve civile (DRT1363)
DRT1483	Droit de l'entreprise
DRT1403	Pratiques de gestion pour les juristes
ECR1021	Rédaction et communication juridiques II (ECR1001)
	Choisir 6 crédits parmi le Bloc Cours optionnels (droit civil ou thématiques en droit)

Trimestre 5 - Été I (0 à 3 crédits)

L'étudiant-e peut choisir un cours du bloc Approche pratique ou clinique UO

du bloc Enrichissement au trimestre d'été. L'étudiant-e qui s'inscrit à un cours d'été aura un cours en moins à faire lors d'un des trimestres suivants.

DRT1733 Droit de l'immigration et des réfugié-e-s

BLOC Enrichissement

Choisir 3 crédits parmi la banque de cours de premier cycle de l'UQO.

Pour s'inscrire aux cours obligatoires des trimestres 6 et 7, il faut avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme.

Trimestre 6 - Automne III (17 crédits)

DRT1523	Droit des sociétés par actions (DRT1483)
DRT1533	Interprétation juridique réflexive
DRT1543	Droit des rapports collectifs du travail (DRT1453)
DRT5002	Activité d'intégration
DRT1433	Égalité, inégalité(s) et droit (DRT1503)

Choisir 3 crédits parmi le Bloc Approche pratique ou clinique ou le Bloc Enrichissement.

NB. L'étudiant-e qui souhaite participer au programme d'échanges du BCI ou aux concours de plaidoirie (internes ou externes) doit communiquer avec son module afin de connaître la séquence de cours à prendre.

NB. Certaines activités de stage pourraient exiger l'inscription aux activités DRT5003 Stage pratique en milieu juridique I à l'automne (trimestre 6) et DRT5023 Stage pratique en milieu juridique II à l'hiver (trimestre 7).

Trimestre 7 - Hiver III (16 crédits)

ECR1031	Rédaction et communication juridiques III (ECR1021)
---------	---

15 crédits parmi les cours d'un des trois blocs (Bloc Approche pratique ou clinique, Bloc Cours optionnels (droit civil ou thématiques en droit), Bloc Enrichissement)

BLOC Approche pratique ou clinique

Pour s'inscrire aux cours de ce bloc, l'étudiant-e doit avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme.

Choisir de 3 à 6 crédits parmi les cours suivants :

DRT5003	Stage pratique en milieu juridique I
DRT5023	Stage pratique en milieu juridique II (DRT5003)
DRT5033	Résolution interdisciplinaire de problèmes (DRT1463)
DRT5043	Concours interne de plaidoirie I
DRT5053	Concours interne de plaidoirie II (DRT5043)
DRT5063	Concours externe de plaidoirie I
DRT5073	Concours externe de plaidoirie II (DRT5063)

BLOC Cours optionnels

Pour s'inscrire aux cours du bloc Cours optionnels (droit civil ou thématiques en droit), l'étudiant-e doit avoir réussi un minimum de 30 crédits du programme.

Choisir de 15 à 18 crédits parmi les cours optionnels en droit civil ou thématiques en droit :

DROIT CIVIL

DRT1553	Droit des sûretés et de la publicité des droits (DRT1443)
DRT1563	Successions et donations
DRT1573	Droit des assurances (DRT1353)
DRT1583	Droit des contrats nommés (DRT1443)
DRT1593	Régimes matrimoniaux (DRT1333)
DRT1603	Droit de la consommation (DRT1443)

THÉMATIQUES EN DROIT

DRT1623	Droit international privé
DRT1633	Droit fiscal
DRT1643	Preuve et procédure pénale (DRT1373)
DRT1653	Droit municipal (DRT1423)
DRT1663	Droit et nouvelles technologies
DRT1673	Droit des femmes
DRT1683	Séminaire thématique en droit
DRT1693	Accès au droit et à la justice (DRT1463)
DRT1703	Enjeux juridiques et communautés autochtones
DRT1723	Introduction à la common law

NOTES :

GESTION DU CONTINGEMENT

Gatineau : 70 étudiant-e-s

La sélection des candidat-e-s est effectuée en respectant la répartition suivante entre les différentes bases d'admission : (1) (2)

- a) Admission sur la base du diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire ou technique du Québec (autre que techniques juridiques) (73%)
- b) Admission sur la base du DEC en techniques juridiques (12%)
- c) Admission sur la base d'un diplôme équivalent au DEC du Québec (5 %)
- d) Admission sur la base d'études universitaires - 30 crédits (10 %)

MÉTHODE ET CRITÈRES DE SÉLECTION SELON LA BASE D'ADMISSION:

- a) Base d'admission du DEC ou l'équivalent (100 points)
 - La Cote R est le seul critère utilisé pour évaluer la qualité du dossier scolaire
 - b) Base études universitaires - 30 crédits (100 points)
 - Moyenne cumulative (70 points)
 - Dossier scolaire (30 points)
- (1) Les places qui seraient non comblées par une base d'admission pourraient être transférées à une autre base d'admission.
- (2) La base d'admission la plus susceptible de favoriser l'admission du/de la candidat-e sera utilisée pour la décision.

NOTE IMPORTANTE : pendant les deux premières années de l'implantation du programme, l'offre de cours sera déployée progressivement. Ainsi, pour l'année académique 2023-2024, seuls les cours de la première année seront offerts, alors que seuls les cours de la première et de la deuxième année seront offerts pour l'année académique 2024-2025. L'offre de cours sera complète dès l'année académique 2025-2026.